

Ville de Monthey  
Urbanisme, Bâtiments & Constructions  
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 76 02  
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :  
Bulletin officiel No 43 du 26.10.2018  
Piliers du 26.10.2018  
au 26.11.2018

Monthey, le 24 octobre 2018

N/réf. EC/gp

<p style="text-align: center;"><b>PLAN DE QUARTIER « LES GOILLES » ET MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN DES ZONES</b></p>
--

L'administration communale de Monthey soumet à l'enquête publique, selon les articles 34 et 12, alinéa 3, de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LcAT) du 23 janvier 1987, ainsi que l'article 36, alinéa 6, du règlement communal des constructions et des zones, le plan de quartier « Les Goilles », ainsi que la modification partielle du plan des zones, touchant les parcelles Nos 1132, 1136, 4179, 1127, 4369, 1128, 1131, 4502, 5308, 1133, 3276, 1135 et 1130, folio 17, au lieu-dit « Goilles »; coordonnées : 2'562'443/1'123'550.

Ont qualité pour former opposition, les personnes touchées par les mesures d'aménagement et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Celui qui n'a pas formulé opposition dans les délais ne peut plus faire valoir ses droits dans la procédure, sauf si des modifications éventuelles sont apportées ultérieurement aux plans d'affectation des zones et aux règlements, ceci dans le sens de l'article 34, alinéa 2, de la LcAT.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 26 novembre 2018 à 18.00 heures